

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 01 FEVRIER 2024

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient présents :

Membres élus : Mesdames et Messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés : Mesdames et Messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés : Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON par Josiane DEVAUX DE MOURGUES

Membres absents : 0

A partir de la question N°5 : Charles INGBERG

Secrétaire de séance : Catherine Leroy

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Patrick VASSAL ouvre la séance à 17H30.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2023.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration décide : **DE PRENDRE ACTE**

- des décisions n° 230123 à 230129 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. TARIFS 2024 RELATIFS AU SERVICE « ANIMATION SENIORS »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de fixer à 15,00€ le tarif de l'adhésion annuelle 2024 applicable aux adhérents du service « Animation séniors », personnes âgées extérieures des Tilleuls, à compter du deux février deux mille vingt-quatre ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AVEC LA SOCIETE EDENRED POUR LA MISE EN PLACE DU CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN REMPLACEMENT DU BON ALIMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'ouvrir un compte client auprès de la société EDENRED, dont le service social du Centre Communal d'Action Sociale sera le titulaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, après débat, décide par le vote : **DE PRENDRE ACTE à l'unanimité**

- des orientations générales du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sainte-Maxime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h47.

Secrétaire de séance :



Président de séance :

